

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Réseau TBC (tram et bus de la Cub) - Acquisition d'autobus -  
Programme 2014 - Marché négocié -  
 Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la convention de délégation de service public signée le 1<sup>er</sup> avril 2009 avec la société KEOLIS, notifiée le 30 avril 2009 date de fin de service, la Communauté urbaine s'engage à acquérir pour l'année 2014, 25 véhicules de type articulé.

Ces 25 autobus sont destinés à remplacer des véhicules tous amortis et ne disposant pas des équipements spécifiques pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les véhicules seront de type articulé à motorisation gaz, conçus pour une montée par l'avant, avec les aménagements intérieurs requis par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Ces autobus disposeront d'un plancher surbaissé, de trois portes, d'une climatisation, de la vidéosurveillance et du SAE (Système d'Aide à l'Exploitation), d'une plate forme rétractable, de deux emplacements UFR, d'un pelliculage anti-rayures et seront personnalisés avec la charte graphique « tbc ».

Ils seront dotés d'une motorisation respectant la norme EURO 6, la plus stricte des normes imposées par la réglementation pour le traitement des gaz d'échappement.

Une procédure de marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence conformément aux dispositions des articles 134, 135-5, 144-I-1, 165 et 166 du code des marchés publics régissant les entités adjudicatrices, est donc prévue pour l'acquisition de ces autobus.

Le financement de cette opération est évalué à 10 000 000,00 € HT, soit 11 960 000,00 €TTC. Le financement du marché est prévu au Budget annexe des transports 31 - chapitre 21 – compte 21560061 – Prog TBB00 - CRB KD00 – exercice 2014.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le dossier de consultation est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction de la Commande Publique, immeuble Le Guyenne – 6<sup>ème</sup> étage.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type marché négocié avec mise en concurrence et publicité au niveau européen,
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la commande publique- 6ème étage,
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles 134, 135-5, 144-I-1, 165 et 166 du code des marchés publics régissant les entités adjudicatrices,

**VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,

**VU** la convention de délégation de service public signée le 1<sup>er</sup> avril 2009 avec la société KEOLIS, notifiée le 30 avril 2009,

**VU** les documents de la consultation mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** pour permettre le renouvellement du parc d'autobus nécessaire au fonctionnement du service public des transports urbains, il convient d'organiser préalablement une mise en concurrence au niveau européen.

## DECIDE

**Article 1** : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un marché négocié en application notamment des articles 134, 135-5, 144-I-1, 165 et 166 du code des marchés publics.

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, en réponse à la procédure de marché négocié.

**Article 4** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5** : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe des transports 31 – chapitre 21 – compte 21560061 – Prog TBB00 - CRB KD00 – exercice 2014.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2013

M. BERNARD LABISTE